

PROCLAMATION D'ÉLECTION de la personne candidate

Municipalité	Date du scrutin
SAINTE-FÉLICITÉ	2025 11 02
	Année Mois Jour

Je, YVES CHASSÉ, proclame, par la présente, que
Présidente ou président d'élection

ANDRÉ
Prénom

GAGNÉ
Nom

☒ a reçu la majorité des votes légalement donnés et que,
par conséquent, a été élue ou élu au poste de

OU

☐ est ou reste la seule personne candidate et que,
par conséquent, a été élue au poste de

☒ mairesse ou maire

☐ conseillère ou conseiller

Arrondissement, district, quartier ou poste (nom ou numéro)

La personne élue a fourni l'adresse ci-dessous, dans sa déclaration de candidature, pour établir son éligibilité.

<u>238 ROUTE 132 EST</u>	<u>SAINTE-FÉLICITÉ</u>	<u>G0J 2K0</u>
Numéro et nom de voie	App. Municipalité	Code postal

SIGNATURE


Présidente ou président d'élection

2025-11-07
Année Mois Jour

IMPORTANT

Dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.